



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-261301196-20230828-D23-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2023

Affichage : 11/09/2023



TARIFS au 1er Septembre 2023*

des prestations et activités proposées par le
Centre Communal d'Action Sociale

*sous réserve d'entrée en vigueur différente selon les tarifs

SOMMAIRE



I - PRESTATIONS DE SERVICES

Pages

1	TELEASSISTANCE	3
2	PORTAGE DE REPAS	3

II - ACTIVITES DU SERVICE DU BEL AGE

3	ACTIVITES du SERVICE au BEL AGE	4
---	---------------------------------	---

I - PRESTATIONS DE SERVICES



1 - TELEASSISTANCE

Tarif abonnement mensuel 8 €

(Décision D/08-19 du 19/12/2019)

2 - PORTAGE DE REPAS

Tarif journalier payé par les administrés	Tarif journalier payé par le CCAS
10 €	10,55 €
(Délibération n° 23/20 du 19/06/2023)	

II - ACTIVITES DU SERVICE AU BELLEVILLE**1 - REPAS VILLA MARIE**

Tarif d'entrée réglé par les administrés	Tarif de la prestation individuelle réglé par le CCAS
10 €	10,00 €
(Délibération n° 23/32 du 28/08/2023)	

2 - INFORMATIQUE

Tarif horaire réglé par les administrés	Tarif horaire réglé par le CCAS
4 €	4,50 €
(Délibération n° 23/31 du 28/08/2023)	

3 - THE DANSANT

Tarif d'entrée réglé par les administrés	Tarif de la prestation réglé par le CCAS
8 €	520,00 €
(Délibération n° 23/31 du 28/08/2023)	